GUIDE D'ACCUEIL

RÉSIDENCE JOLIOT CURIE

LA COURNEUVE

8 à 20, rue Joliot Curie et 5, rue Honoré de Balzac



Sommaire

Bienvenue



Madame, Monsieur,

Vous venez d'emménager dans la nouvelle résidence « Joliot Curie », construite et gérée par l'Office public de l'habitat Seine-Saint-Denis.

Cette résidence de 47 logements répartis sur deux bâtiments se trouve au cœur du quartier en « renouvellement » des 4000 à La Courneuve, dont l'Office est l'un des acteurs majeurs.

Bien desservie par les transports en commun (RER B et tramway T1), votre résidence est proche de commerces, d'une école, d'un centre culturel ainsi que d'un parc avec terrain de sport et jeux d'enfants.

L'Office public de l'habitat Seine-Saint Denis a souhaité vous offrir un habitat sûr et de qualité. Afin de bénéficier pleinement des équipements de votre résidence, nous vous invitons à prendre connaissance de ce livret et à le conserver à portée de main. Ce fascicule contient des conseils pratiques visant à faciliter votre quotidien pendant toute la durée de votre location.

Votre gardien, le point d'accueil et votre délégation se tiennent à votre disposition pour de plus amples renseignements.

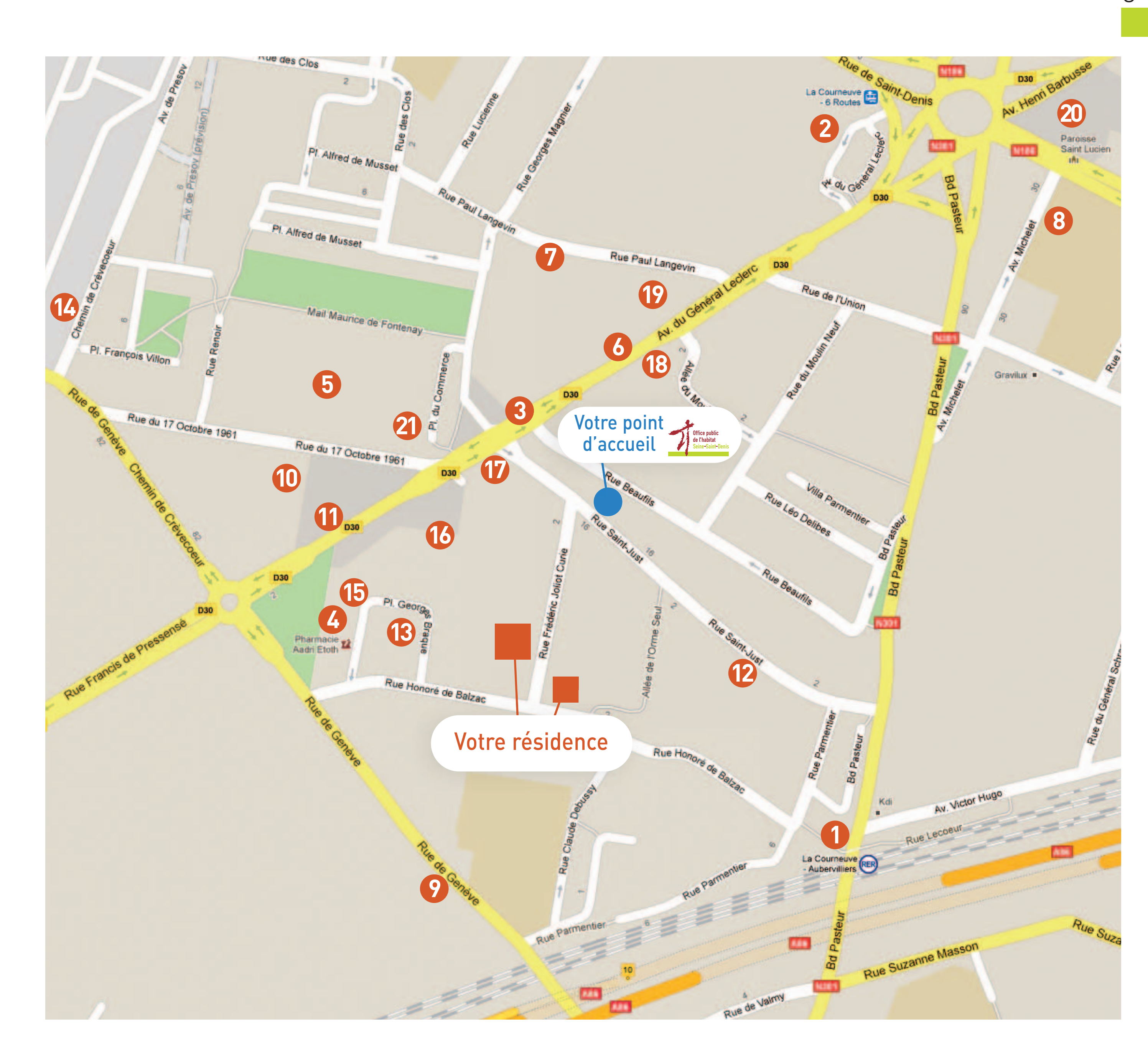
Bien cordialement à tous,

Stéphane Troussel

Le Président,
Stéphane Troussel

Votre quartier

Transports
1 • Gare RER – « Aubervilliers La Courneuve »
2 • Station tramway – T1 – « Six routes de la Courneuve »
Administrations municipales
3 • Boutique de quartier « La tour – Les Clos »
Enfance jeunesse
4 • Crèche – Braque
5 • Espace jeunesse – La tour
6 • Halte jeux CAF
Enseignement
7 • Groupe scolaire Paul Langevin – Henri Wallon
8 • Lycée d'enseignement professionnel – Denis Papin
9 • Groupe scolaire Joliot curie
Culture
10 • Centre culturel – Houdremont
11 • Médiathèque John Lennon.
Culte
12 • Synagogue
13 • Chapelle l'Emmanuel
14 • Mosquée
Santé
15 • PMI - Braque
16 • Centre municipal de santé (CMS) – S. Allendé
Services Publics
17 • Antenne de Police
18 • Caisse d'Allocations familiales
Sports
19 • Piscine
Divers
20 • Cimetière
21 • Pépinière d'entreprise



Votre résidence Joliot Curie



Votre résidence THPE
(Très Haute Performance Energétique)

VOS CHARGES RÉDUITES

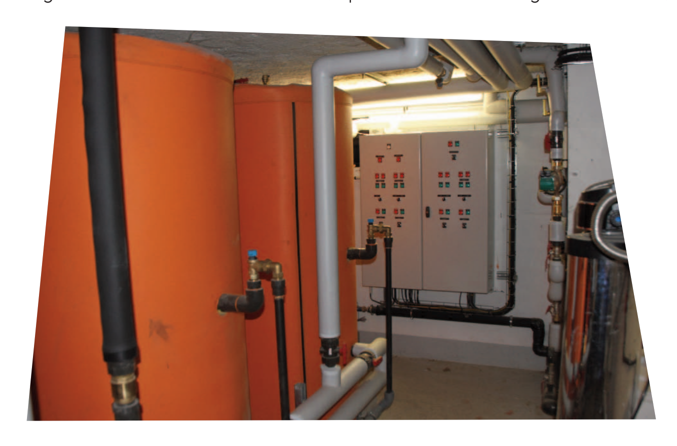
Les charges qui figurent sur votre quittance sont fortement réduites grâce :

- **À l'isolation renforcée du bâtiment** via l'installation de fenêtres à double vitrage avec âme en gaz rare, d'un isolant thermique et acoustique d'une épaisseur maximale qui limitent les pertes de chaleur ;



Pour assurer une bonne perméabilité à l'air, veillez à toujours fermer les loquets de vos fenêtres.

- **Au recours à une énergie renouvelable** (eau chaude et chauffage fournis par le réseau de chauffage urbain de La Courneuve, qui fonctionne en géothermie) ;



- **À un éclairage économe dans les parties communes** (détecteurs de présence et mise en place d'appareils d'éclairage à faible consommation électrique) ;



Détecteur de présence

- **À l'installation d'équipements sanitaires économes :**
  - Robinets "mitigeurs" : 30 à 50 % d'économies (un seul robinet pour l'eau froide et chaude permettant de régler la température et le débit) ;
  - Douchettes à "turbulence" : 30 à 50% d'économies (injection d'air dans le jet d'eau) ;
  - WC à double commande : 40 % d'économies.

A noter : le radiorelevage des compteurs d'eau permet de détecter les fuites.



Les charges qui figurent sur votre quittance EDF sont aussi fortement réduites grâce :

- **Aux ampoules basse consommation qui équipent votre logement**

  Elles sont plus coûteuses à l'achat, mais durent en moyenne 5 fois plus longtemps et consomment 5 fois moins d'énergie.



Ampoule basse consommation



BON À SAVOIR

Le prix de l'eau chaude est 1,8 fois plus élevé que celui de l'eau froide.

Pensez à contrôler votre consommation !

Les équipements collectifs

LES ACCÈS À VOTRE RÉSIDENCE

Pour assurer un environnement sécurisé, les accès à votre immeuble ont été équipés de digicodes, d'interphones à système de badges et de visiophones (caméras).

Les badges

Pour ouvrir la porte, passez votre badge devant la platine.

Les badges « bi-technologie »*

Un seul badge vous permet d'ouvrir la porte du parking et la porte de hall.

L'interphone de la porte de hall

Vos visiteurs recherchent votre nom sur l'écran et appuient sur la touche d'appel. Vous leur ouvrez grâce au combiné installé dans l'entrée de votre logement.

*Uniquement pour les locataires qui occupent une place de parking



Combiné logement

Platine





Les accès extérieurs de votre immeuble

LES PLACES DE STATIONNEMENT

Le parking en sous-sol

Un parking en sous-sol a été créé sous le bâtiment rue Joliot Curie.

25 places sont disponibles dont 18 sont boxées et 2 réservées en priorité aux personnes handicapées.

Si vous souhaitez avoir une place ou connaitre le prix de location des places et des boxes, adressez vous à votre point d'accueil (n° au dos du livret).



Parking

BON À SAVOIR

- Plusieurs badges vous ont été remis par la délégation, en fonction de la taille de votre logement et de la composition de votre famille.
- Si vous avez besoin de badges supplémentaires, contactez votre délégation.
- En cas de perte de badges ou de clés, déclarez la perte à votre gardien ou à votre délégation. Si vous le souhaitez, ils vous commanderont de nouvelles clés ou un nouveau badge.

Attention ! Les badges et clés supplémentaires sont payants.

Les équipements collectifs



LA COLLECTE DES DECHETS

Les ordures ménagères doivent être triées en fonction de leur nature et déposées dans les colonnes correspondantes.

Les ordures ménagères

Les ordures ménagères doivent être triées en fonction de leur nature et déposées dans les containers correspondants dans le local à ordures ménagères :



Conteneur vert
Bouteilles en verre
Boîtes de conserve
Pots en verre



Conteneur jaune
Aluminium
Plastique
Carton
Acier



Poubelle ordinaire
Déchets périssables
Déchets non recyclables
Doute sur la nature du déchet

Les encombrants

Les encombrants ce sont les meubles, les appareils électroménagers, les matelas...hors d'usage dont vous souhaitez vous débarrasser.

IMPORTANT

Vous ne devez pas vous débarrassez de ces équipements en les déposant sur le trottoir

Vous devez vous adresser au gardien pour pouvoir les déposer dans le local prévu à cet effet.

Le ramassage des encombrants a lieu le dernier lundi du mois.

LA SÉCURITÉ INCENDIE

Le désenfumage

En cas d'incendie, l'évacuation rapide des fumées vers l'extérieur est essentielle. C'est le rôle du système de désenfumage. Ces équipements sont installés sur les paliers pour rejeter les fumées et les gaz chauds à l'extérieur grâce à une aération naturelle.

Lanterneau de désenfumage

Les portes coupe-feu

Pour limiter la propagation du feu, vos portes palières et les portes situées dans les paliers à chaque étage sont suffisamment résistantes pour limiter la propagation du feu. En cas d'incendie, il est donc important de les maintenir fermées.



Porte coupe-feu

Les extincteurs

Dans le parking en sous-sol, des extincteurs sont obligatoires (1 pour quinze véhicules). Un bac de 100 litres de sable et un seau sont également à la disposition des utilisateurs du parking souterrain en cas de début d'incendie.

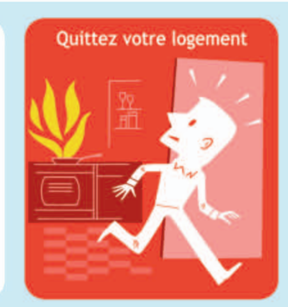

équipement incendie

BON À SAVOIR

- Tous les logements sont équipés de détecteurs de fumée. Pensez à changer les piles, un signal sonore vous avertira.
- Les parties communes ne doivent pas être encombrées de matériel pouvant alimenter l'incendie, gêner l'évacuation des personnes ou l'intervention des pompiers.

EN CAS D'INCENDIE

SI LE FEU SE DECLARE DANS VOTRE LOGEMENT











SI LE FEU SE DECLARE A L'EXTERIEUR DE VOTRE LOGEMENT











DANS TOUS LES CAS, PREVENEZ IMMEDIATEMENT LES POMPIERS EN APPELANT LE 18 OU LE 112

Votre nouveau logement

LES FENÊTRES ET LES VOLETS

Pour votre sécurité et votre confort, certaines fenêtres des séjours et des chambres sont dotées de volets roulants et coulissants.

télécommande pour les volets roulants

Particularités des logements du rez-de-chausée :

Ils sont équipés de volets à lames pivotantes en bois (brise-soleil).

Les volets roulants sont éléctriques et utilisables avec une télécommande.

Pour les nettoyer :

- Volets PVC : il suffit d'utiliser un simple chiffon ou des produits d'entretien au PH neutre avec rinçage abondant à l'eau.
- Volets coulissants/lames pivotantes : il suffit d'utiliser un simple chiffon. Pour faire pivoter les lames des brise-soleil (logements du rez-de-chaussée uniquement), utilisez les deux mains (cf photo ci-contre).

Volet à lames pivotantes en bois

ATTENTION !

Ces éléments doivent être manipulés avec soin :

- Ne forcez pas sur la manivelle du volet roulant pour l'ouverture ;
- Si votre volet roulant est bloqué, ne démontez pas vous-même le système, car cela risquerait de l'endommager davantage.

→ Contactez votre gardien qui vérifiera l'installation pour commander les pièces nécessaires ou qui fera intervenir une entreprise extérieure.

Pour poser des rideaux :

Ne percez surtout pas les fenêtres et les coffres qui servent à cacher le volet roulant ; vous pouvez acheter des fixations prévues à cet effet (autocollantes) dans le commerce et percer les murs ou le plafond en insérant des chevilles adaptées.

VOTRE IMMEUBLE RESPIRE

La ventilation : comment ça marche ?

Votre logement est ventilé par des moteurs situés en toiture. Ce système permet de renouveler l'air de votre logement :



L'entretien de vos bouches d'extractions :

Quelques règles simples pour bien ventiler votre logement :

- Ne bouchez pas les aérations des fenêtres ni les bouches d'extraction de la VMC. Cela empêche le renouvellement de l'air de votre logement et favorise l'apparition d'humidité et de moisissure ;
- Ne bouchez pas le bas des portes car il faut laisser le passage de l'air ;
- Ne raccordez pas de hotte aspirante sur la bouche d'extraction, cela est dangereux et strictement interdit ;
- Nettoyez régulièrement les bouches d'extraction qui s'encrassent très vite. Le manuel d'utilisateur de la bouche vous explique comment l'enlever et la nettoyer ;
- Chauffez correctement votre logement. La température idéale est 19°C ;
- Facilitez l'accès de votre logement à l'entreprise chargée de l'entretien.



Bouche VMC

ATTENTION !

Pour permettre de mieux évacuer les odeurs, votre cuisine est équipée d'une bouche avec une ficelle.

Pour augmenter le débit et aspirer plus d'air, tirez DOUCEMENT et UNE SEULE FOIS sur la ficelle. Si vous tirez trop fort, elle risque de casser.

Votre nouveau logement

LES INSTALLATIONS ELECTRIQUES

Votre installation électrique répond à la dernière norme en vigueur (C 15-100).

En termes de sécurité, elle réagit à la moindre anomalie d'utilisation de vos appareils électriques.



Cette nouvelle norme apporte également de nouveaux équipements dans votre logement :

- Internet dans toutes les pièces grâce aux prise « RJ45 »

Votre appartement est équipé de prises RJ45 qui permettent de connecter vos téléphones et postes informatiques au réseau France Télécom.

Tous les nouveaux téléphones sont conçus pour se brancher sur ce type de prise. Si vous possédez un ancien téléphone, vous devez utiliser un adaptateur.

- Le Dispositif de Connexion pour Luminaire (DCL)

Ce nouveau dispositif remplace les anciennes douilles maintenant interdites et permet de diminuer les risques d'électrocution lors du branchement des luminaires.

BON À SAVOIR

Comment brancher votre luminaire ?

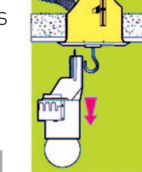
1. Débranchez le DCL du plafond ;

2. Retirez la fiche de la douille ;

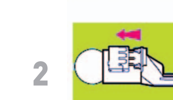
3. Branchez votre luminaire sur la fiche : accrochez votre luminaire sur le crochet et branchez la fiche sur le socle.



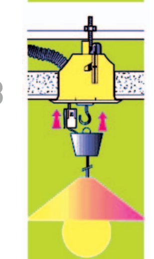
1



2



3



Diminuer les risques d'électrocution

- Vérifiez régulièrement le bon état de vos prises de courant et des fils de vos appareils électriques ;
- Coupez le courant avant toute intervention sur l'installation, même pour changer une ampoule ;
- N'utilisez aucun appareil électrique en ayant les pieds ou les mains mouillés ;
- Attention aux prises multiples qui risquent de chauffer. N'abusez pas des rallonges, qui peuvent être à l'origine d'accidents.

La gaine technique logement (GTL)

La gaine technique logement (GTL) regroupe en un seul emplacement toutes les arrivées et les départs des réseaux de puissance et de communication.

Située dans le logement, le plus souvent à proximité de l'entrée, elle reçoit les éléments obligatoires suivants :

- Le compteur électronique et disjoncteur de branchement ;
- Le tableau de communications ;
- Le conjoncteur téléphonique et le répartiteur TV.

Tableau de contrôle : compteur électronique et disjoncteur de branchement principal



Tableau de répartition et protection (disjoncteurs différentiels, coupe circuits)

Tableau de communication : permet de gérer les réseaux téléphone internet et TV.

En dessous emplacement pour la "box"

Votre nouveau logement

L'ACCÈS AUX RÉSEAUX TV SATELLITAIRES

Votre résidence est pré-câblée pour permettre l'installation des paraboles en toiture.

→ **Pour installer votre parabole en toiture, vous avez le choix entre deux solutions :**

- **A votre demande, la délégation fait intervenir une entreprise (parabole neuve incluse) et vous facture les travaux ;**
- **Vous faites appel à l'entreprise de votre choix (celle-ci doit être agréée) avec l'accord préalable de la délégation.**

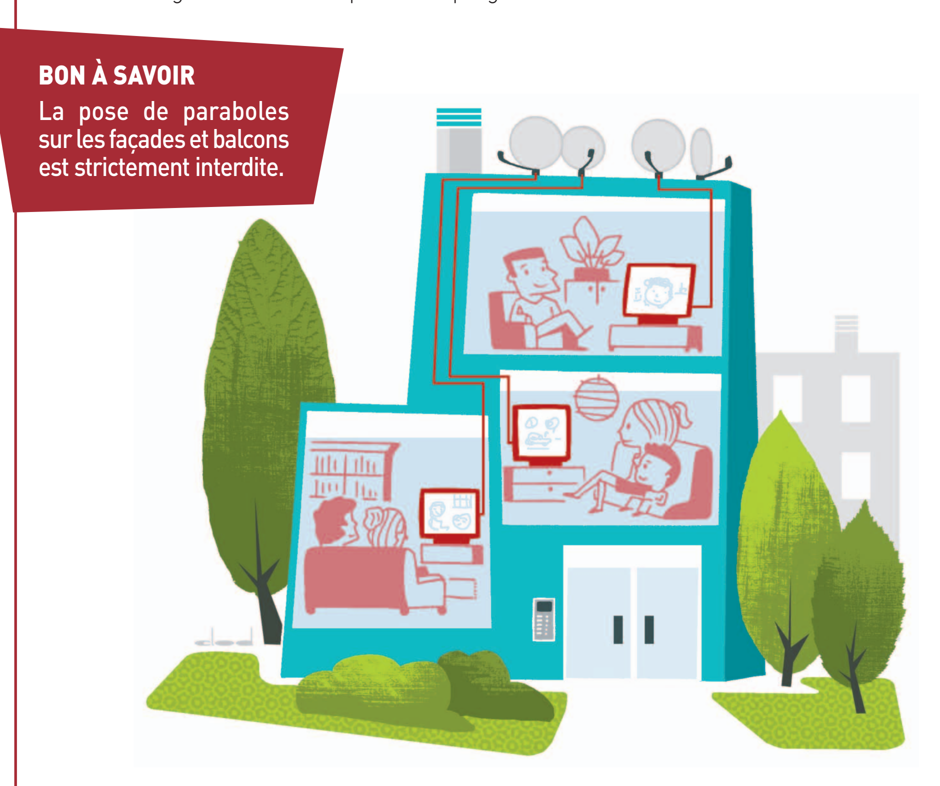
Une fois votre parabole installée sur ces supports, il ne vous reste plus qu'à brancher votre terminal sur la prise (SAT) prévue à cet effet dans le séjour et les chambres.

Ce dispositif évite les infiltrations, dégradations ou risques de chutes qui pourraient être dues à la pose intempestive d'antennes en façade.

Il améliore également la réception des programmes SAT.

BON À SAVOIR

La pose de paraboles sur les façades et balcons est strictement interdite.



Les contacts utiles

Siège de l'OPH93
1-3 promenade Jean Rostand
93002 Bobigny cedex
01 48 96 52 00

Votre délégation
4, rue Louise Michel
93440 Dugny
01 48 37 86 11

Votre agent de gestion locative :
Mme Saniyé Noiret

Votre technicien de secteur :
M. Samicanou Radje

Point Accueil
37, rue Beaufils
93120 La Courneuve
01 48 36 61 84

Vos agents d'accueil :
Mme Raymonde Bellanger
et Mme Soraya Necer

Votre gardien :
M. Sidi Sokhona
01 48 36 60 20

Agence Gaz de France
08 10 14 01 50

Service des Eaux
08 11 900 900

Agence EDF
08 10 26 28 81

Caisse d'Allocations Familiales
08 20 25 93 10

Pour plus d'informations, contactez votre délégation.



www.oph93.fr

Novembre 2011 - Conception & réalisation : OBEA Communication. Ce document a été imprimé par un imprimeur certifié IMPRIM'VERT.